

Paris, le 30 septembre 2025

E-NOTICE : UNE PREMIÈRE EN EUROPE POUR LES MÉDICAMENTS SANS ORDONNANCE

A compter du 1^{er} octobre 2025, certaines boîtes de médicaments sans ordonnance seront équipées d'un QR code. En le scannant, les patients pourront accéder directement à la e-Notice, une notice dématérialisée et enrichie.

Une première en Europe

Cette expérimentation, basée sur le volontariat des laboratoires Haleon, Opella, UPSA, et avec la validation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), constitue une innovation majeure en Europe pour des médicaments accessibles en pharmacie et sans ordonnance.

Un format enrichi, pensé pour le bon usage et la sécurité

Accessible *via* un simple scan, la e-Notice permet une consultation à tout moment, même en cas de perte de la notice papier. Elle offre de nouveaux usages adaptés à tous les profils de patients :

- Possibilité d'agrandir la taille des caractères pour une meilleure lisibilité ;
- Vidéos pédagogiques intégrées, expliquant le bon usage du médicament ;
- Mise à jour en temps réel, garantissant l'accès à une information fiable et actualisée.

Ce dispositif a pour objectif de renforcer la sécurité des patients, en facilitant l'accès à une information claire, compréhensible et facilement consultable.

Une expérimentation encadrée

La notice papier continuera d'être présente dans chaque boîte délivrée en pharmacie, la e-Notice étant un complément. Les médicaments sans ordonnance concernés relèvent de ces grandes catégories :

- **Paracétamol** (formes adultes) : pour le traitement de la douleur et de la fièvre ;
- **Inhibiteurs de la pompe à protons (IPP)** : utilisés contre les troubles digestifs et les reflux gastriques.

NèresS accompagne les pharmaciens et les patients

Afin de soutenir cette évolution et d'accompagner les pharmaciens et les patients, Nères a conçu une [vidéo pédagogique expliquant le fonctionnement de la e-Notice](#). En lien avec notre partenaire C-MEDIA, cette vidéo sera diffusée sur les écrans présents en pharmacie et relayée sur les réseaux sociaux.

« Avec la e-Notice, nous franchissons une nouvelle étape vers une information santé plus claire, plus accessible et toujours à portée de main. Cette première européenne pour des médicaments sans ordonnance montre qu'innovation, bon usage et sécurité peuvent aller de pair. C'est une évolution concrète qui simplifie le quotidien des patients et prépare la notice de demain : interactive, compréhensible, utile » se réjouit Luc Besançon, Délégué général de NèreS.

A propos de NèreS

NèreS est l'organisation professionnelle qui représente les laboratoires pharmaceutiques produisant et commercialisant des produits de santé et de prévention de premier recours disponibles en pharmacie sans ordonnance (médicaments, dispositifs médicaux grand public et compléments alimentaires).

CONTACTS PRESSE

Maxime BARLIER / barlier@vianova-rp.com / 06.72.19.09.47
Nadia HAMIDOUCHE / hamidouche@vianova-rp.com / 06.77.27.72.13